



SOMMAIRE

Message du Président	3
Gérald Cretegny Président du Conseil de Fondation	
La Chambre consultative	4-5
Valérie Denisart Présidente de la Chambre Consultative	
Coup de projecteur	6-7
Sylvie Lacoste Secrétaire générale	
Infographie des réseaux	8-11
Sylvie Lacoste	
La FAJE en chiffres	12-16
Yves-Claude Paillard Responsable financier	
Laura Corbaz Assistante financière	
Organisation de la Fondation	17-19
Anita Colombo Stettler Assistante de direction	

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2017 restera dans la mémoire collective liée à l'accueil de l'enfance celle des moyens financiers. Le Grand Conseil assurait à la FAJE des revenus progressifs. L'Etat abandonnait le financement traité par décret pour celui d'une contribution de 25% de la masse salariale éducative recensée dans le canton. Les employeurs voyaient leur contribution, basée sur la masse salariale totale des employé-e-s de tout le canton, augmenter de 0.08% à 0.12%, pour atteindre 0.16% dès 2019. Ces mesures financières accompagnaient d'autres mesures importantes, tel le transfert de l'Etat aux communes de la responsabilité normative de l'accueil parascolaire.

L'année 2018 fut pour la FAJE l'année de la construction des outils indispensables à la gestion de l'accueil de jour des enfants en terre vaudoise. Le besoin toujours réaffirmé de nouvelles places d'accueil, la prévisibilité en termes d'investissements financiers qui en découle ne permettent plus une gestion empirique de ce développement. Il faut quantifier, produire des analyses fiables à disposition des responsables des réseaux, des communes et des services de l'Etat. De plus, l'ouverture en 2019 du processus de reconnaissance quinquennal des réseaux méritait une attention particulière: la FAJE s'est appliquée à préparer un environnement propice au respect du cadre légal permettant néanmoins l'émergence de solutions adaptées à la typologie locale.

L'année 2019 présente une nouvelle étape. Préparée avec soin l'année précédente, la reconnaissance des réseaux a mobilisé leurs secrétariats ainsi que celui de la FAJE jusqu'aux décisions du Conseil de Fondation pendant l'automne.

«C'est un moment précieux pour la FAJE pendant lequel la compilation des données complète la concertation qu'elle mène avec les différents réseaux»

Ces derniers doivent clairement et en connaissance de cause opter pour des positions qui leur permettent d'une part de répondre aux demandes de leur population et d'autre part de respecter au mieux la vision politique de leurs communes membres. Le plan de développement, obligatoire de par la loi, propose des engagements de même ordre que les plans d'investissement communaux. Néanmoins, c'est un indicateur pertinent qui guide les autorités dans les choix à venir et renseigne toutes les personnes concernées.

Sur cette base, la FAJE a poursuivi les investigations permettant d'améliorer l'environnement dans lequel s'activent les dispositifs d'accueil de l'enfance, conformément à ses compétences. Ainsi en est-il du soutien annuel pendant trois ans accordé aux structures qui adhèrent à la Convention collective de travail du secteur de l'accueil de jour de l'enfance signée entre les partenaires sociaux et les représentants des employeurs. Le soutien aux organisations à temps d'ouverture restreint (haltes-jeux, jardins d'enfants, etc.) a été renforcé dès le début de l'année 2019. De nouvelles dispositions appuient financièrement la formation du personnel des structures. Enfin, une directive a été élaborée pour soutenir la gestion administrative des réseaux. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle éclaire cependant

les besoins auxquels les réseaux font face. La rétrospective 2017-2019 que je viens d'esquisser démontre une structuration extrêmement rapide de l'accueil de l'enfance dans notre canton. Faire face aux besoins des parents implique également la professionnalisation et l'adaptation de tous les processus de gestion des réseaux et des structures qui les composent. Cela provoque inévitablement des tensions, entre les communes et leur réseau, entre les institutions et le réseau, les logiques de fonctionnement n'étant pas forcément les mêmes. Mais il ne faut pas avoir crainte du débat: l'accueil de l'enfance mérite une attention particulière de tous les milieux. C'est le débat qui a permis à la Loi sur l'accueil de jour des enfants d'exister, c'est le débat qui lui permettra d'évoluer.

En ce début d'année 2020, je ne saurais manquer de saluer la relation de confiance régnant entre la FAJE et Madame la Présidente du Conseil d'Etat Nuria Gorrite. Cet esprit positif qui permet à la FAJE de se projeter jusqu'en 2025 éclaire également les nombreux échanges avec les Services et Offices cantonaux tels l'OAJE, la DGEO et StatVD, ainsi qu'avec les institutions avec lesquelles nous sommes liés PEP, CREDE et Croix-Rouge vaudoise. Je voudrais également remercier les membres de la Chambre consultative ainsi que leur Présidente avec lesquels le débat est si précieux. Enfin, je remercie pour son engagement sans faille et son esprit vif et constructif notre Secrétaire générale Madame Sylvie Lacoste ainsi que tout le Secrétariat de la FAJE. Sans elle, sans eux, je n'aurais sans doute rien pu vous rapporter aujourd'hui.



Gérald Cretegny
Président du Conseil
de Fondation

LA CHAMBRE CONSULTATIVE



Valérie Denisart

Présidente de la
Chambre consultative

La Chambre consultative de la FAJE, constituée de vingt-six instances, représentant les milieux intéressés par l'accueil de jour, s'est réunie quatre fois en 2019 dans des locaux mis aimablement à disposition par le Centre patronal à Paudex. Ces séances permettent des échanges et renforcent les liens entre les partenaires concernés par l'accueil de jour, la Fondation et le Secrétariat général. Usuellement, chaque début de séance commence par la présentation de l'une des instances membres quant à son organisation, ses missions et perspectives pour les années à venir.

Un bureau de la Chambre consultative, constitué de six personnes organise et prépare les plénières tout en s'informant des thématiques et problématiques du champ professionnel. Ces échanges permettent tout d'abord d'informer le Secrétariat général mais également de les rapporter en plénière pour débat.

L'année 2019 a commencé par la présentation de l'Association vaudoise des parents d'élèves [apé-Vaud] par sa Présidente,

l'année où l'association fêtait ses 50 ans. L'évolution de l'école, la nécessité d'impliquer les parents dans les décisions prises au niveau cantonal et dans la vie des établissements scolaires motivent l'action de cette organisation. Outre des chantiers thématiques, l'apé-Vaud veille à adapter sa gouvernance et sa communication aux besoins d'aujourd'hui. Dans la même séance, l'Association vaudoise insiema [association de parents et de personnes concernées par le handicap mental] a pu présenter sa raison d'être et ses convictions, initiant un débat autour de l'inclusion des enfants à besoins particuliers. Insieme Vaud a exposé sa vision de la problématique et a exprimé l'envie de rejoindre la Chambre consultative pour représenter les parents et personnes concernées par le handicap mental. Cette demande a été unanimement acceptée par les membres présents et également ratifiée par le Conseil d'État. Cette décision a permis d'intégrer au sein de la Chambre une 27^{ème} instance directement concernée par la problématique de l'inclusion.

La Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour [CIAFJ]

a été introduite par son Président et la responsable de la formation lors de la deuxième séance de l'année. Sur demande du Conseil de Fondation, la plénière a débattu ensuite, après une courte présentation du Secrétariat général, de l'accessibilité financière des prestations d'accueil de jour des enfants par le biais d'une consultation portant sur un projet de révision du rabais fratrie. Ce mécanisme incitatif permet aux réseaux d'accueil qui pratiquent une réduction de la facture globale des prestations d'au moins 20% dès le 2^{ème} enfant d'obtenir 2 points de subventionnement complémentaire. Les échanges ont permis de finaliser un projet de renforcement, fort du soutien unanime des instances.

Après la présentation de l'ARDIVE par son nouveau Président lors de la séance de la rentrée scolaire, nous avons partagé autour du programme d'impulsion de la FAJE [2017-19]. En effet, ce programme n'a de loin pas connu un succès à la hauteur du montant alloué par le Conseil de Fondation. Le Secrétariat général a souhaité faire le bilan avec les membres de la Chambre, poser des hypothèses explicatives et surtout faire ressortir des propositions d'élargissement, pour revoir les directives de ce programme et permettre ainsi de soumettre au Conseil de Fondation des modifications.

Pour la dernière séance de l'année, deux instances externes ont été invitées à venir s'exprimer devant la Chambre. Il s'agissait de kibesuisse par sa Secrétaire générale et de pro enfance par sa Présidente. Ces deux instances ont respectivement explicité leur rôle, leurs missions et objectifs pour l'année 2020. Pro enfance a également fait un retour sur la journée d'action du 16 novembre, «*Les enfants dessinent l'avenir*». La plénière a

profité de la présence conjointe de ces deux organisations faitières pour mieux comprendre leurs différences mais aussi leurs similitudes au niveau des actions menées en Romandie. Nous avons couronné cette année par un bel apéritif.

Cette année fut, comme les précédentes, remplie d'échanges constructifs et a permis de créer davantage de liens entre les membres. Cette Chambre constitue assurément un apport au Conseil de Fondation.

« Nous partageons nos connaissances et nos préoccupations afin de permettre à chacun d'enrichir ses opinions dans le respect de nos différences. »



Coup de projecteur sur 2019

Une année déterminante, pour les réseaux qui ont adressé à la FAJE leur dossier de reconnaissance respectif et ont pu obtenir la confirmation de leur conformité aux conditions-cadres de la LAJE.

Quelques changements de personnes au sein du Conseil de Fondation et de la Chambre consultative faisant suite à des départs en cours de mandat. Mme Dominique Allemann a intégré le Conseil le 11 septembre 2019 en qualité de représentante des milieux économiques. Le réseau AJET (Terre sainte) a quitté la Chambre. M. Eric Fatio, représentant du Conseil des régions RAS a quitté cette présidence et se trouve remplacé par Mme Maude Allora.

Le renforcement de la collaboration avec Statistique Vaud: l'engagement d'une nouvelle cheffe de projets à 60% a permis le lancement d'une première enquête qualitative: en l'occurrence, il s'agissait d'une étude exploratoire sur l'accueil parascolaire des élèves de 7 et 8 P à midi.

Principaux axes d'activité

2019, c'est avant tout pour le Secrétariat général une analyse exhaustive de l'ensemble des dossiers de reconnaissance des 29 réseaux existants dans le cadre du processus de renouvellement de celle-ci et la création d'un 30^{ème} réseau. Mais c'est aussi la mise en œuvre de l'élargissement de plusieurs conditions de subventionnement et l'introduction de nouvelles aides. Et finalement, s'est ajoutée la conduite ou la participation à de nombreux groupes de travail et journées de réflexion.

1. Une analyse exhaustive de la configuration et des caractéristiques des réseaux

L'article 31 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants spécifie les éléments principaux pouvant conduire à la reconnaissance d'un réseau d'accueil. Tous les cinq ans la Fondation lance le processus de renouvellement de la reconnaissance des réseaux, ce qui implique le réexamen de la conformité des réseaux aux exigences de la Loi sur l'accueil de jour des enfants. Les reconnaissances octroyées sont parfois conditionnelles, c'est-à-dire assorties de conditions et de délais de mise en conformité.

Il s'agit là d'une formidable opportunité de s'intéresser à l'ensemble des caractéristiques et particularités de l'organisation et du fonctionnement des réseaux. Il s'agit là également de mesurer leur évolution impressionnante alors que la plupart existent depuis plus de 10 ans maintenant.

Vous retrouverez dans l'infographie qui suit quelques indicateurs de ce que sont devenus les réseaux.

Les réseaux doivent satisfaire aux conditions de reconnaissance suivantes (art. 31 LAJE):

a. offrir des places d'accueil pour les enfants, satisfaisant aux conditions du régime d'autorisation et de surveillance dans les trois types d'accueil suivants : accueil collectif préscolaire, accueil collectif parascolaire primaire, accueil familial de jour.

b. présenter un plan de développement de l'offre en places d'accueil tendant à une taille optimale tenant compte des objectifs fixés par la Fondation.

c. fournir au Service cantonal chargé de la recherche et de l'information statistiques les informations demandées par la Fondation;

d. fournir leurs comptes annuels, ainsi que ceux des structures d'accueil et de coordination qui en sont membres;

e. établir une politique tarifaire conformément à l'article 29 de la présente loi;

f. définir en cas d'insuffisance de places des critères de priorité tenant compte notamment du taux d'activité professionnelle des parents, de la situation sociale des familles, des besoins en accueil d'urgence;

g. distribuer les subventions de la Fondation aux structures d'accueil et de coordination membres du réseau;

h. gérer une liste d'attente centralisée documentant l'offre et la demande;

i. comporter au moins une structure d'accueil collectif formatrice d'assistant socio-éducatif (ASE).

2. Mise en œuvre de mesures de subventionnement ciblées

A côté du subventionnement socle ordinaire consistant en un subventionnement partiel de la masse salariale du personnel éducatif des structures d'accueil, la FAJE cherche à stimuler le développement de certaines catégories d'offres grâce à des mesures plus ciblées de subventionnement ou à soutenir la qualité de l'accueil grâce à des mesures d'accompagnement.

Parmi un ensemble de soutiens, nous tenons à relever le succès tangible de deux catégories d'aides:

- Dès 2010, les structures à temps d'ouverture restreint (TOR) ont obtenu un soutien financier de la part de la FAJE, afin de soutenir l'existence de structures utilisées dans le cadre de l'accueil d'urgence. Après une première révision de ses dispositions, une seconde, très substantielle, a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019. Reconnaissant que ces structures contribuent à certaines des missions de l'accueil de jour (socialisation et intégration d'enfants non pris en charge par des structures traditionnelles à journée continue), le Conseil a considérablement augmenté les montants de l'aide octroyée. Cette réforme a connu un succès incontestable si l'on se réfère à ces quelques chiffres: nous sommes passés de 41 structures subventionnées en 2018 à 51 en 2019, soit une augmentation de 24.5%. Cinq réseaux supplémentaires ont conclu des conventions avec ce type d'institutions. Finalement, les montants versés sont passés de CHF 540'136 à CHF 971'593, soit une augmentation de 80%.
- Le Conseil a souhaité encourager les réseaux et les structures à adhérer à la nouvelle convention collective de travail négociée avec les partenaires sociaux du secteur de l'enfance permettant d'harmoniser des conditions-cadres de travail attractives pour le personnel éducatif. Cette mesure devrait déployer ses effets jusqu'en 2024. Le résultat 2019 est très encourageant avec un montant de CHF 445'000 distribués à 89 structures réparties sur 15 réseaux.

3. Des réflexions menées dans plusieurs domaines de l'accueil de jour des enfants

L'une des orientations stratégiques du Conseil de Fondation consiste à participer activement aux réflexions qui préoccupent les milieux de l'accueil de jour, soit en alimentant le débat avec les données et indicateurs à sa disposition, soit en suscitant des propositions dans son champ de compétences, soit encore en conduisant avec le soutien en particulier de Statistique Vaud des recherches sur certaines thématiques.

A cet égard, la FAJE a pu participer à la Table ronde organisée par l'Office de l'accueil de jour le 19 septembre 2019, portant sur l'accueil en milieu familial, ainsi qu'à une journée de réflexion de Lausanne Région sur les modalités d'accueil parascolaire des élèves de 7 et 8P. Ce même thème a fait l'objet d'une enquête exploratoire destinée à comprendre comment et sous quelles formes les communes et les associations scolaires intercommunales assumaient leurs obligations en matière d'accueil à midi des écoliers.

Avant que vous ne preniez connaissance de l'infographie sur les réseaux, nous ne saurions terminer sans saluer la qualité du partenariat établi avec les 30 réseaux d'accueil de jour des enfants et leur association faitière (FRAJE) ainsi que l'ensemble des acteurs et partenaires qui à un moment ou un autre se sont impliqués dans le développement des missions d'accueil de l'enfance. Nous saluons également pour leur contribution les employeurs vaudois, les services de l'Etat de Vaud, en particulier l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants), le DIRH (Département des infrastructures et des ressources humaines), sans oublier le soutien indéfectible de la Fondation d'aide sociale et culturelle de la Loterie romande.



Sylvie Lacoste
Secrétaire générale

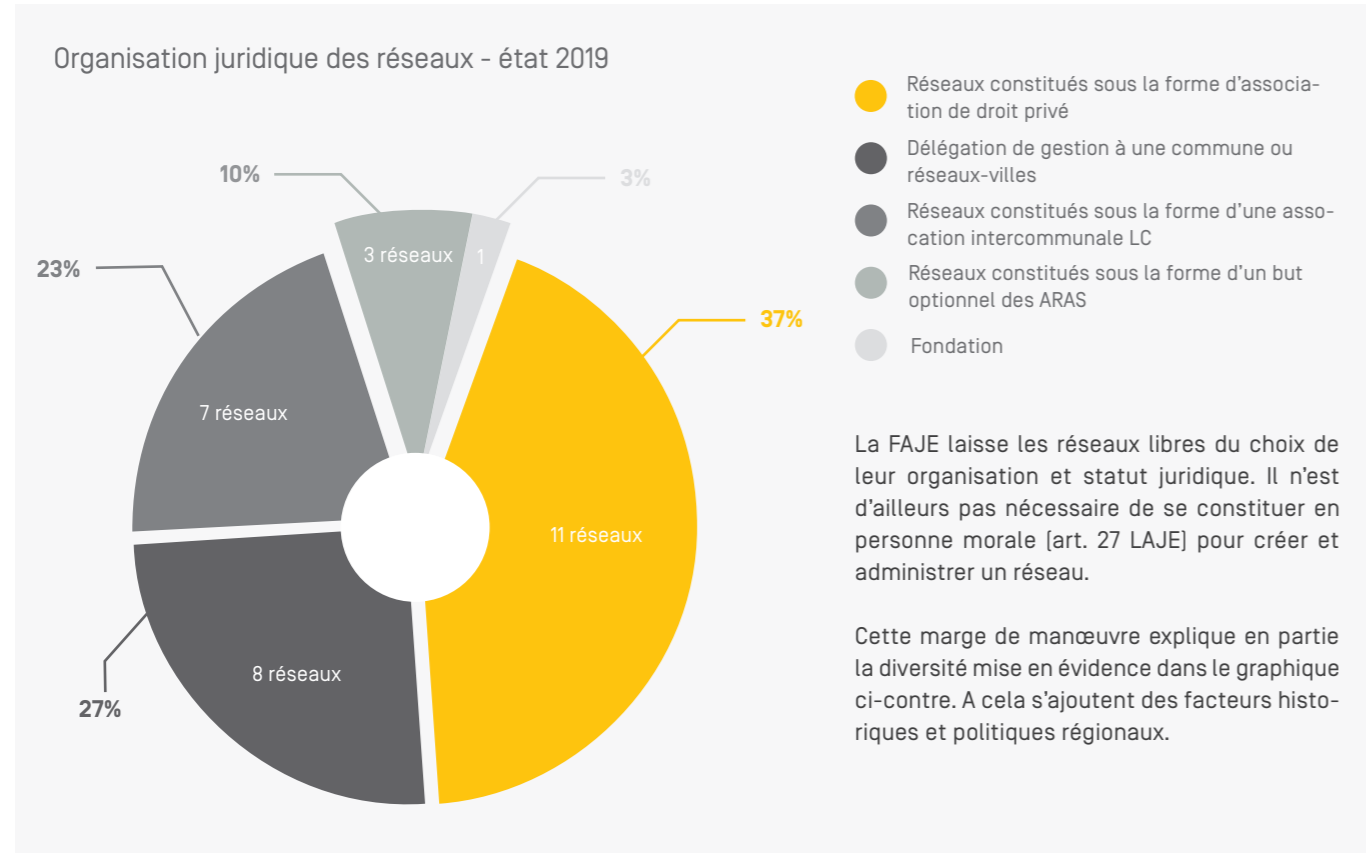
Personnel de la FAJE

Au 31 décembre 2019, quatre personnes, totalisant 3.4 ETP (équivalent temps plein), assurent le fonctionnement du Secrétariat général de la Fondation:

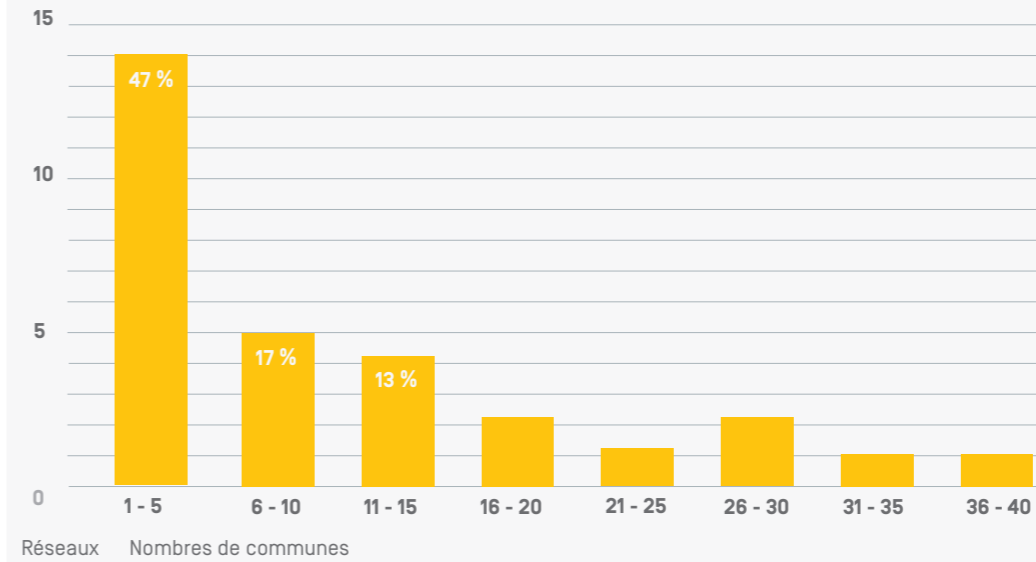
- Sylvie Lacoste, secrétaire générale
- Yves-Claude Paillard, responsable financier
- Laura Corbaz, assistante financière
- Stéphanie Veysset, assistante de direction

INFOGRAPHIE DES RÉSEAUX

Dimensionnement et organisation juridique des réseaux



Taille du regroupement de communes au sein des 30 réseaux



Le même phénomène s'observe quant au nombre de communes ayant choisi de travailler ensemble. Avec 309 communes vaudoises on aurait pu s'attendre à des regroupements numériquement importants. Ce n'est pas le cas. On constate une volonté de travailler à une échelle de proximité avec 77% des réseaux qui rassemblent entre 1 (3 réseaux-villes) et 15 communes.

Quelques éléments financiers

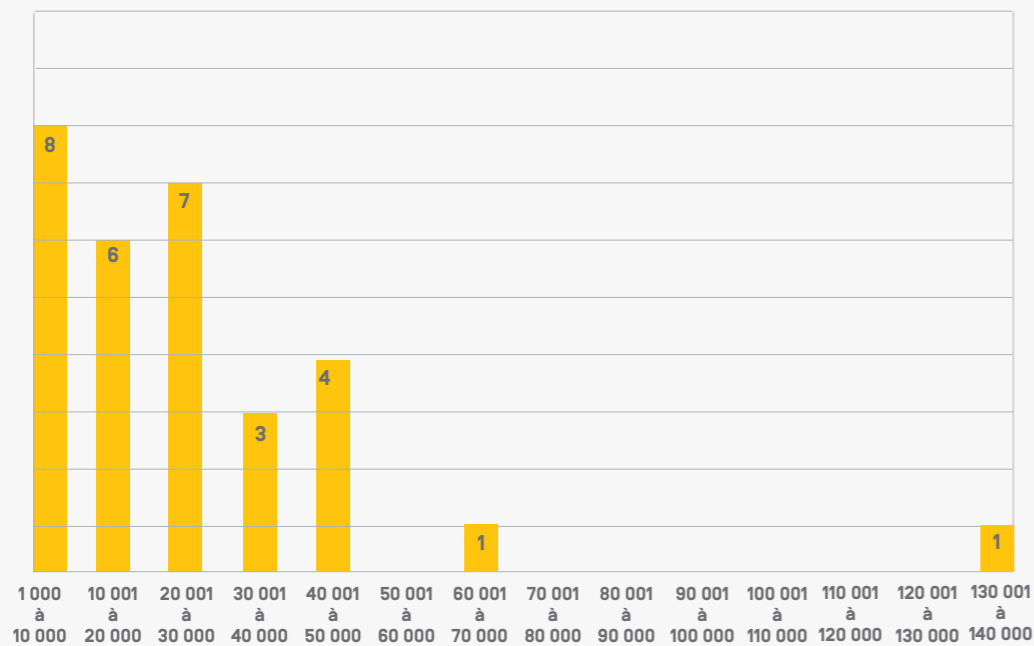
1. Les clefs de répartition du financement par les communes

L'une des raisons d'être d'un réseau est de permettre la mutualisation des coûts d'exploitation des structures d'accueil et des charges administratives y relatives. Il est donc intéressant d'analyser comment les communes concernées décident de partager ce qui ne peut être assumé par les parents et les subventions de la FAJE.

Là aussi les choix sont divers même si une tendance se dégage en faveur d'un modèle favorisant une double clef de répartition, la moitié du déficit résiduel étant réparti au nombre d'habitants de chaque commune membre du réseau, l'autre en fonction des heures d'accueil consommées par les familles domiciliées sur leur territoire respectif.

Il convient néanmoins de préciser que concernant les frais d'investissements (construction ou aménagement d'une structure d'accueil) ce sont les communes qui hébergent la nouvelle structure qui engagent la dépense. Elles répercutent ensuite l'amortissement dans un loyer facturé au réseau.

Dimensionnement des réseaux en nombre d'habitants - valeurs au 31.12.2019



La constitution des réseaux si elle devait répondre initialement à la notion de taille optimale s'est faite plutôt autour d'alliances de cœur et de circonstances. Il en résulte aujourd'hui des regroupements d'amplitude très variable.

Il est néanmoins significatif que le 90% des réseaux recouvrent une population en deçà voire très en deçà de 50'000 habitants.

Modalités de répartition des charges d'exploitation entre communes membres

4 modalités : 3 types de contribution socle + solde au prorata des heures consommées

Pas de répartition du déficit des charges d'exploitation. Seuls les frais du réseau sont répartis

Réseaux-ville assumant la totalité du déficit

Modalités de répartition varient en fonction du type d'accueil concerné

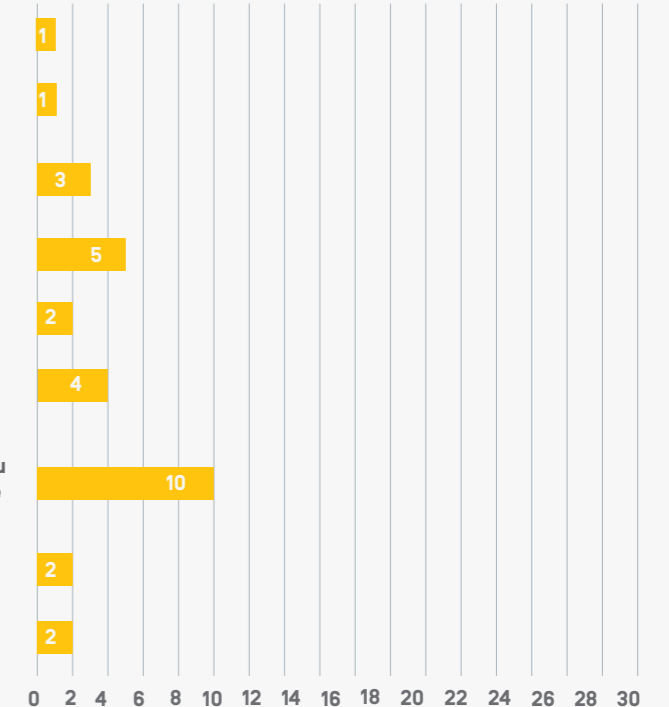
Contribution socle + répartition du solde au prorata des heures consommées

Répartition suit des principes différents selon les frais de fonctionnement du réseau et les charges d'exploitation des structures

Répartition du déficit selon deux clefs : au nombre d'habitants et au prorata des heures consommées. La proportion entre les deux varie

Répartition du déficit au nombre d'habitants

Répartition du déficit au prorata des heures consommées

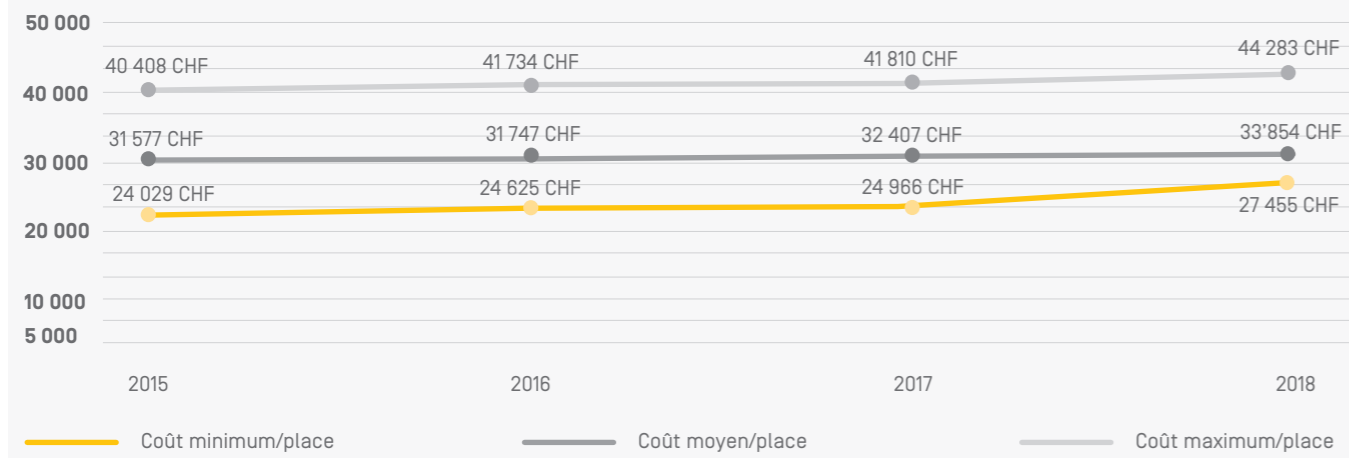


2. Le coût global de l'accueil

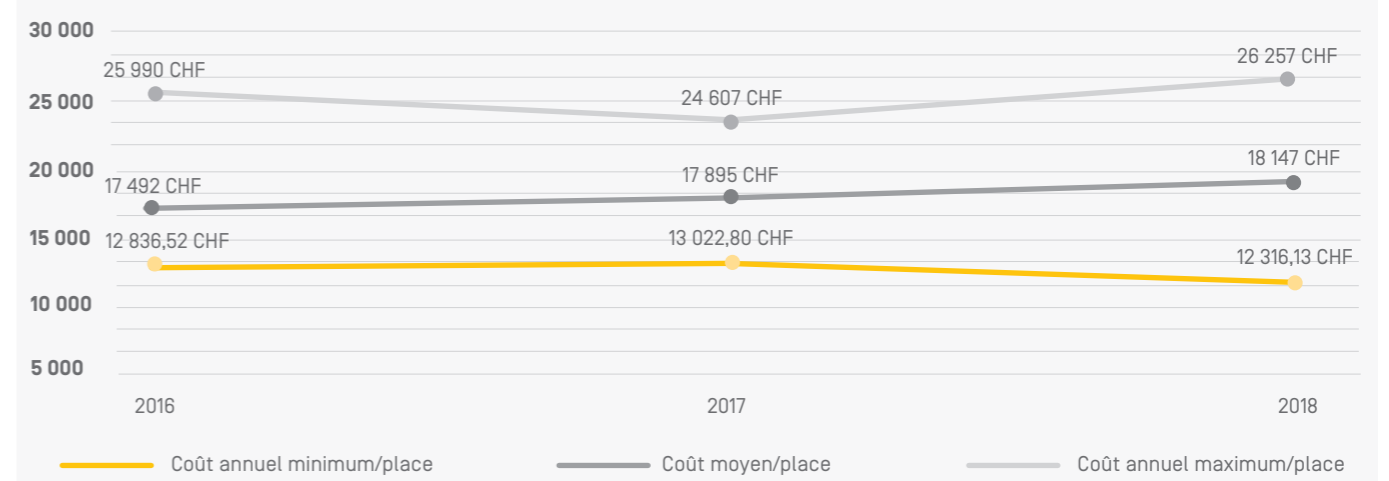
Les données financières communiquées par les réseaux à la FAJE lors du contrôle des décomptes annuels permettent de suivre l'évolution de certains indicateurs, dont celui du coût annuel d'une place, le coût moyen d'exploitation à l'heure ou à la journée ou encore la répartition du coût de l'accueil entre les différents contributeurs.

Quelques graphiques vous permettront de suivre les tendances. Les écarts qui apparaissent sont imputables à de multiples facteurs parmi lesquels: les variations du coût des loyers d'une région à l'autre, les politiques salariales et la courbe d'âges du personnel éducatif, le taux d'occupation de structures ouvertes depuis plus ou moins longtemps, etc.

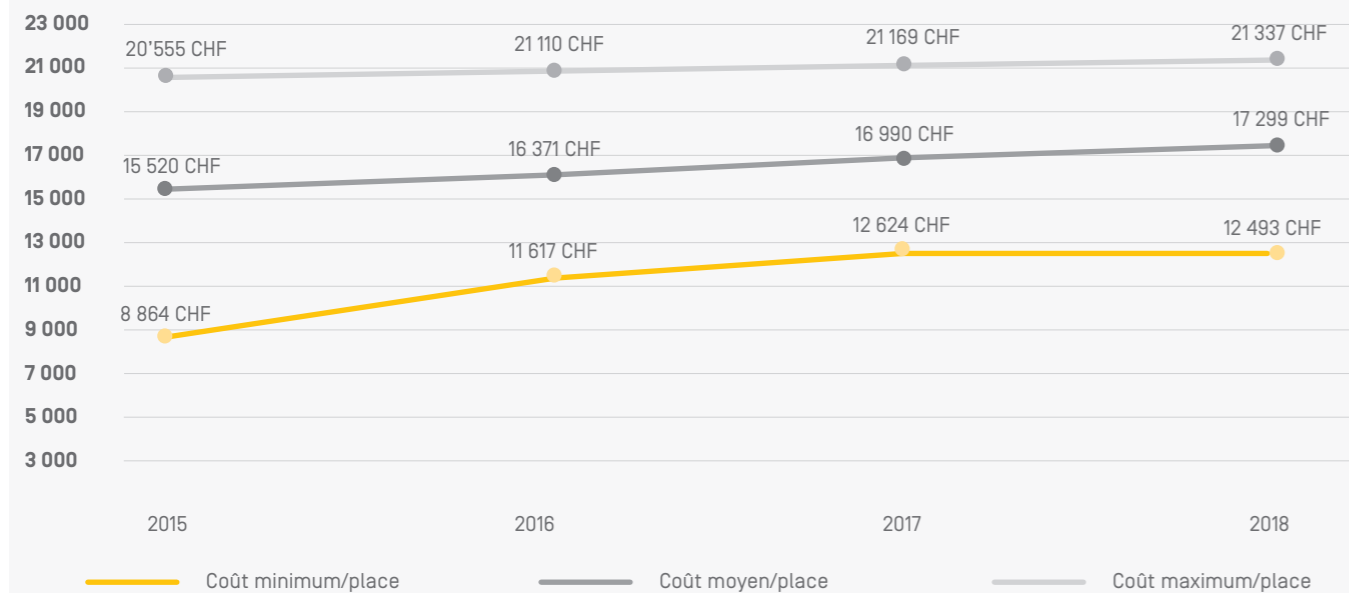
Evolution du coût annuel de la place en Préscolaire entre 2015 et 2018



Evolution du coût annuel de la place d'Accueil familial entre 2016 et 2018



Evolution du coût annuel de la place en Parascolaire entre 2015 et 2018



LA FAJE EN CHIFFRES

Contribution des employeurs

L'article 47 de la LAJE fixe le taux de contribution des employeurs à 0,12% de la masse salariale pour les années 2017 et 2018. Dès 2019, le taux de contribution ne pourra être inférieur à 0,16% et toute modification du taux de contribution devra être annoncée avec un préavis de deux ans. Le montant final figurant dans les comptes s'élève à CHF 48'270'140, soit une augmentation brute de 34,4% par rapport à 2018. Cependant, l'augmentation est principalement due à l'augmentation du taux de contribution des employeurs. A titre de comparaison, toutes choses étant égales par ailleurs, nous aurions constaté une augmentation de 0,8%

Contribution-socle des communes

L'article 46 de la LAJE fixe à CHF 5.- / habitant(e) la contribution-socle des communes. Le montant perçu pour 2019 s'est élevé à CHF 4'000'810, représentant une augmentation de 0,7% par rapport à l'exercice précédent.

Contribution de l'Etat de Vaud

La contribution cantonale versée en 2019 de CHF 54'045'917 inclut:

1. Un montant de CHF 2'400'000 qui correspond au montant consacré auparavant par le SPJ au fonds d'aide au démarrage. Ce fonds d'aide à l'enfance est alimenté par les taxes perçues par l'Etat sur les loteries, tombolas et lotos [art. 60 LProMin].
2. Une contribution déterminée en pourcentage de la masse salariale du personnel éducatif et des coordinatrices (en plus de sa contribution en qualité d'employeur). Ce montant s'est arrêté à CHF 48'280'000 pour 2019 auquel s'est ajouté le correctif de l'année 2018 pour un montant de CHF 3'365'917.

Don de la Loterie Romande

La Loterie Romande a contribué au financement des aides au démarrage accordées pour la création de nouvelles places d'accueil à hauteur de CHF 1'500'000.

Utilisation des fonds

Subventions annuelles aux réseaux

Les subventions ordinaires pour l'accueil collectif versées aux réseaux en 2019 ont été supérieures d'environ CHF 14,5 millions à celles de 2018, soit une augmentation pure de 19,8% tout en gardant à l'esprit que le taux de subventionnement a été augmenté de 3 points au 1^{er} janvier 2019, passant de 25 à 28% de la masse salariale du personnel pédagogique. A titre de comparaison, toutes choses étant égales par ailleurs, nous aurions constaté une augmentation de 7,76% de la subvention ordinaire de l'accueil collectif en 2019. A noter que la subvention d'incitation au rabais fratrie a représenté en 2019 un montant de CHF 5'163'730.-.

La subvention pour l'accueil familial de jour est restée stable à CHF 5'527'564.- (+ 0,3%)

Aides au démarrage et compensatoire OFAS

Depuis 2009, l'aide au démarrage est allouée en complément de la subvention annuelle. Les montants accordés sont de CHF 8'500.-, distribués sur trois ans, par place d'accueil préscolaire et de CHF 4'000.- par place d'accueil parascolaire créée. 425 places plein temps ont été ouvertes en préscolaire et 544 places en parascolaire après pondération.

Organismes actifs dans l'accueil de jour

Conformément à la convention de subventionnement qui les lie à la FAJE, cette dernière a financé l'Association Partenaire Enfance et Pédagogie (PEP) et la Fondation Centre de Ressources

en Education de l'Enfance [CREDE] qui contribuent à promouvoir la qualité dans l'ensemble des lieux d'accueil.

Accueil d'urgence

La FAJE a soutenu en 2019 le développement de l'accueil d'urgence sous deux formes:

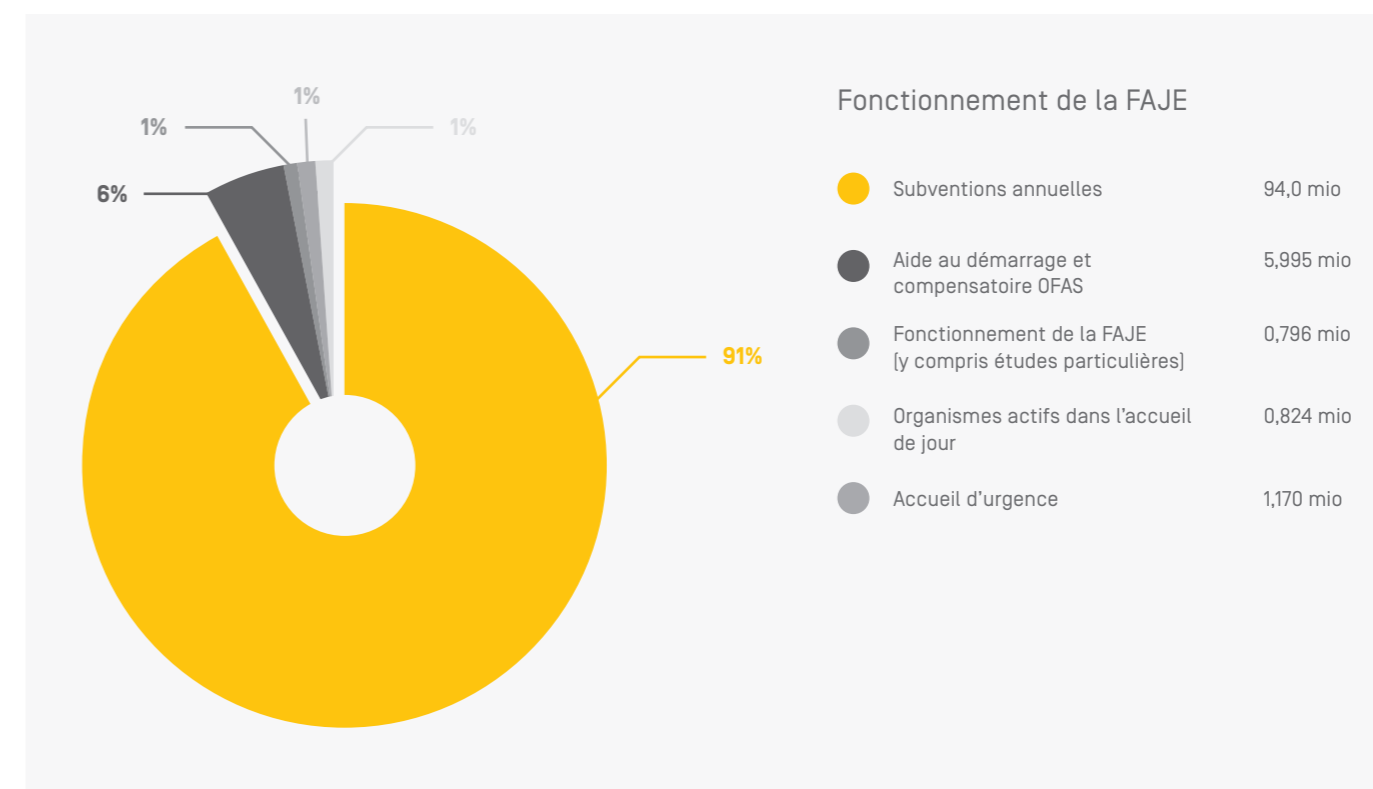
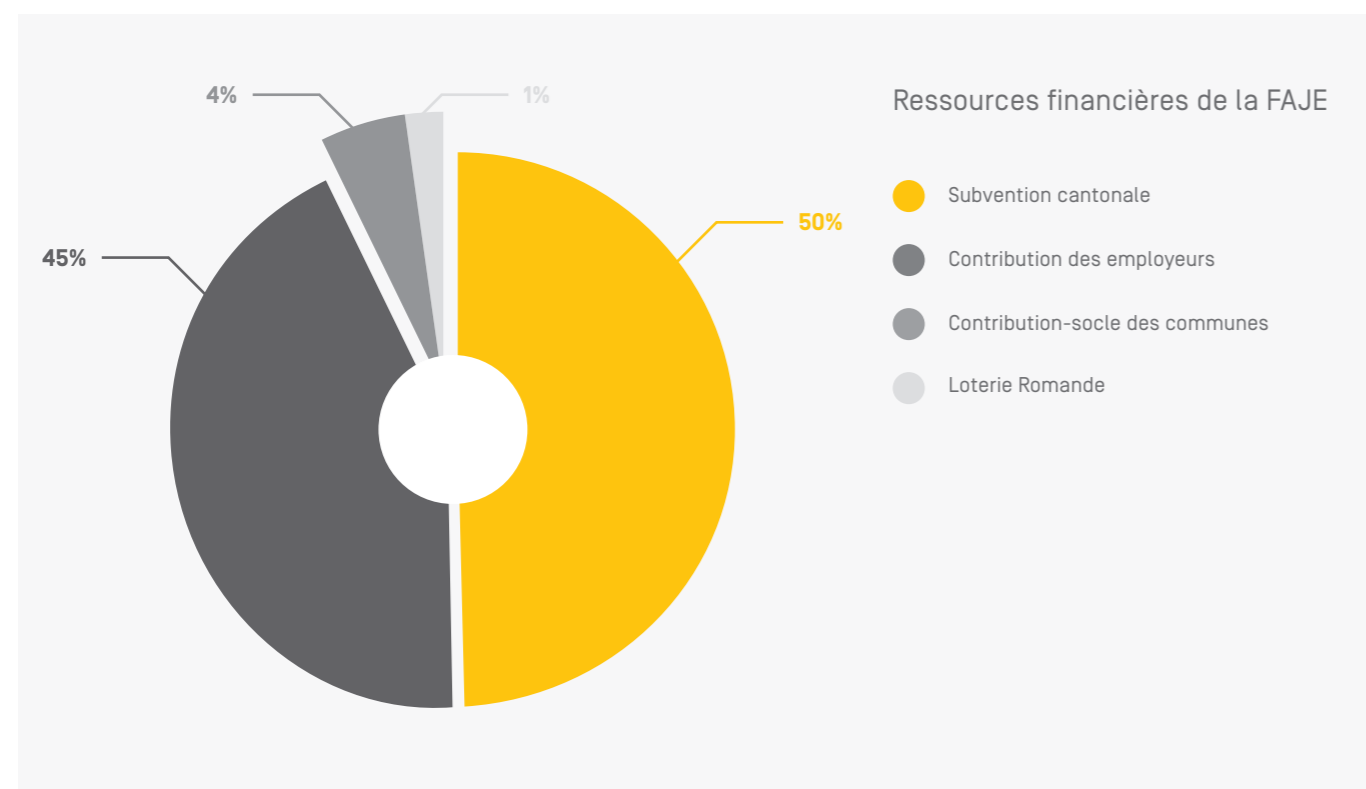
1. En accordant une aide financière à la Croix-Rouge vaudoise pour ses prestations liées à la prise en charge à leur domicile d'enfants malades;
2. En subventionnant, via les réseaux avec lesquels elles ont signé une convention, 51 structures de type jardin d'enfants qui participent à la mission de socialisation et d'intégration des enfants et accueillent temporairement certains d'entre eux lors d'empêchements divers des parents.

Etudes particulières

En 2019, la FAJE a consacré un montant de CHF 6'737.- à une étude portant sur la structure des revenus des familles vaudoises, déclinée à l'échelle des réseaux.

Fonctionnement de la FAJE

Les frais de fonctionnement comprennent toutes les charges liées aux organes de la FAJE: le Secrétariat général, le Conseil de Fondation, la Chambre consultative et l'Organe de contrôle



Éléments financiers

Bilan au 31 décembre	2019	2018
Actifs	CHF	CHF
Avoirs		
Liquidités	3 124 685	3 024 653
Débiteurs	23 824	
Contributions à recevoir	17 114 154	9 106 913
Autres créances		67 563
Actifs immobilisés		
Titres et garanties de loyer	25 508	25 506
Total des actifs	20 288 171	12 224 635
Passifs	CHF	CHF
Engagements		
Subventions et rétrocessions à payer	3 037 612	1 785 276
Provisions pour risque sur la subvention ordinaire	4 828 000	0
Autres engagements	43 143	97 476
Capital des fonds (fonds affectés)		
Fonds d'aide au démarrage	336 688	2 119 108
Fonds d'impulsion	2 929 600	0
Fonds d'égalisation	9 053 371	8 163 018
Fonds propres		
Capital	59 757	59 757
Excédent de produit	0	0
Total des passifs	20 288 171	12 224 635

Compte d'exploitation	du 01.01.2019 au 31.12.2019	du 01.01.2018 au 31.12.2018
Produits	CHF	CHF
Contributions		
Contribution-socle des communes	4 000 810	3 971 920
Contribution de l'Etat de Vaud	48 280 000	38 025 000
Contribution des employeurs	48 270 140	35 912 083
Fonds d'aide à l'enfance	2 400 000	2 400 000
Loterie Romande	1 500 000	1 500 000
Autres produits	592	791
Total des produits	104 451 542	81 809 794
Charges	CHF	CHF
Subventions		
Organismes actifs dans l'accueil de jour	-823 800	-729 967
Aide au démarrage	-5 995 300	-4 076 380
Subventions aux réseaux	-93 459 313	-78 892 878
Accueil d'urgence	-1 169 593	-753 886
Subventionnement CCT	-445 000	0
Autres subventions	-100 400	0
Etudes particulières	-6 737	-246 434
Charges du Conseil de Fondation et de la Chambre consultative	-51 556	-58 786
Charges du Secrétariat général	-738 193	-642 305
Total des charges I	-102 789 892	-85 463 636
Correctif contribution Etat de Vaud 2018	3 365 917	0
Décompte subv. réseaux exercice précédent	1 527 013	1 297 693
Provision sur la subvention ordinaire	-4 828 000	0
Correctif aide au démarrage année précédente	312 880	0
Total des charges II	-102 412 082	-84 165 943
Résultat d'exploitation	2 039 460	-2 356 149
Résultat financier	-1 926	-581
Attribution / utilisation fonds d'aide au démarrage	1 782 420	176 380
Attribution / utilisation fonds d'impulsion	-2 929 600	
Solde attribution / utilisation fonds d'égalisation	-890 354	2 180 350
Résultat annuel	0	0

La FAJE en statistiques

Places créées dans les 30 réseaux d'accueil de jour

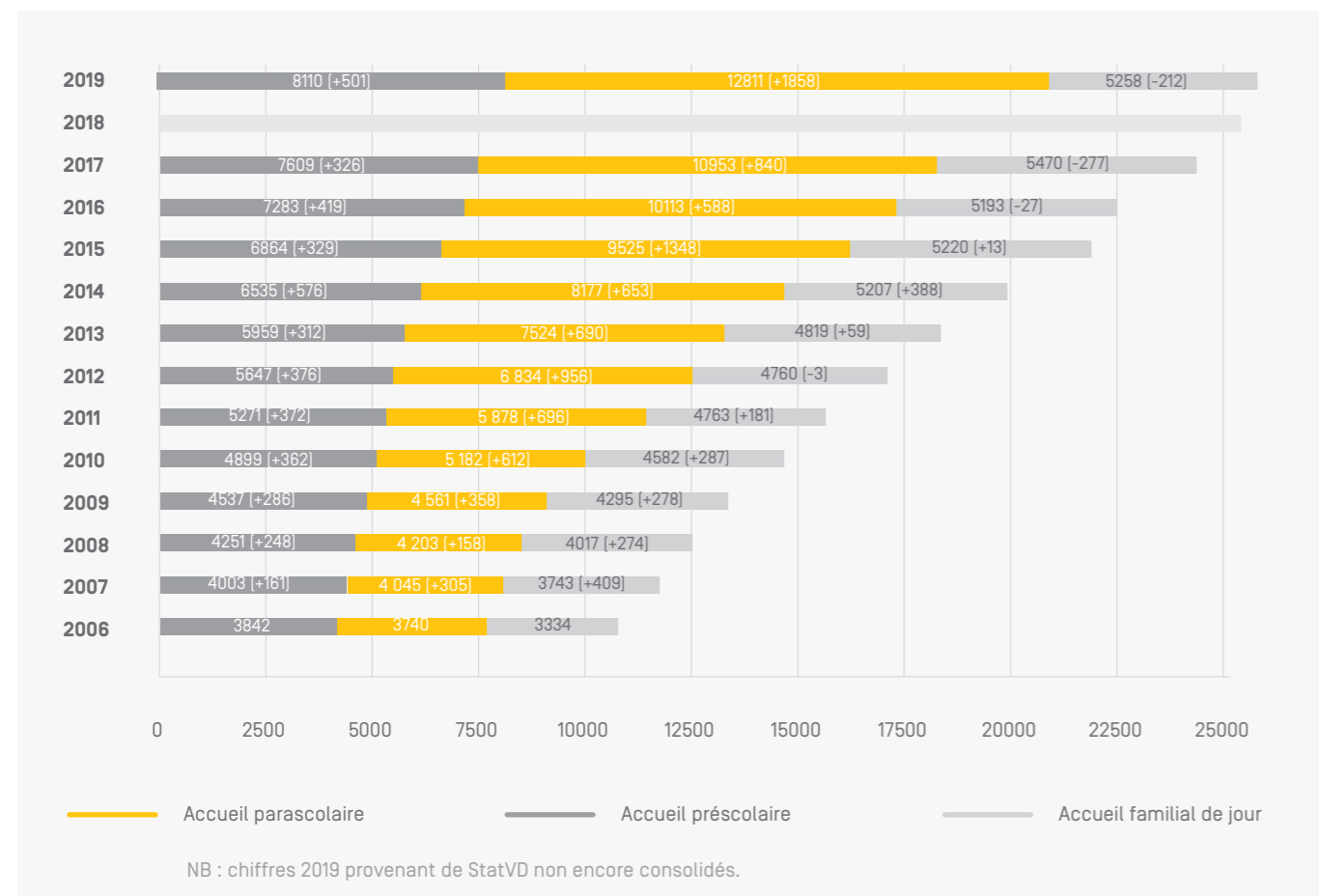
Le nombre de places d'accueil est relevé de manière exhaustive par le service statistique de l'Etat de Vaud.

Le graphique ci-dessous illustre depuis la mise en œuvre de la LAJE début 2007, l'évolution du nombre de places subventionnées effectivement offertes dans le canton et annoncées par les réseaux dans le cadre de l'enquête statistique annuelle consacrée à l'accueil de jour des enfants.

L'enquête statistique sur l'accueil de jour ayant été mise entre parenthèses en 2018, la représentation entre l'année 2017 et 2019 est une combinaison des données récoltées par la FAJE lors du décompte des subventions. Ces données ne sont pas pleinement vérifiées.

Bien que les chiffres 2019 ne soient à ce stade que provisoires, les résultats font apparaître, tant dans le domaine de l'accueil collectif préscolaire que parascolaire, une croissance continue des places subventionnées. Ainsi entre 2017 et fin 2019, **501** places ont été créées en préscolaire tandis qu'en parascolaire, l'augmentation est particulièrement sensible, avec **1'858 places créées** durant la même période. Il ne s'agit pas là de places plein temps, mais de la capacité maximale d'accueil à midi. Pour ce qui touche à l'accueil familial de jour, nous constatons une baisse significative de **212** places autorisées par rapport à 2017 alors que nous remarquons d'année en année une augmentation du nombre d'heures facturées.

Ainsi, depuis l'introduction de la LAJE, ce sont plus de **13'339** places d'accueil collectif et **1'924** places d'accueil en milieu familial qui ont été créées, grâce aux efforts et contributions d'un large réseau d'acteurs concernés.



Le Conseil de Fondation et sa secrétaire générale

Organisation de la Fondation

Membres du Conseil de Fondation

Au 31 décembre 2019

Président

Gérald Cretegny

Maribel Rodriguez
Cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)
Représentante de l'Etat de Vaud

Membres du Bureau

David Payot, vice-président
Conseiller municipal de la Ville de Lausanne/
Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers
Représentant des communes

Valérie Berset
Cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)
Représentante de l'Etat de Vaud

Jean-Hugues Busslinger
Directeur du département de politique générale
Fédération patronale vaudoise
Représentant des milieux économiques

José-Manuel Fernandez
Syndic d'Etoy
Représentant des communes

Valérie Denisart
Adjointe au service préscolaire lausannois /
Avenir Social Vaud – section petite enfance
Présidente de la Chambre consultative

Vincent Jaques
Syndic de Morges
Représentant des communes

Anouk Friedmann
Directrice – Direction des aides et assurances sociales (DIRAAS)
Représentante de l'Etat de Vaud

Christine Walter-Luz
Directrice adjointe de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)
Représentante des milieux économiques

Membres

Claude Borgeaud
Directeur des Réseaux AJOVAL – AJERCO
(Région Orbe, La Vallée et Cossonay)
Représentant de la Chambre consultative

Dominique Allemann [dès le 1^{er} septembre 2019]
Directrice stratégique, consulting et SAP
API SA
Représentante des milieux économiques

Marie-Pierre van Mullem
Présidente de l'association vaudoise des parents d'élèves (Apé-Vaud)
Représentante de la Chambre consultative

Chambre consultative

Membres de la Chambre consultative

Présidente

Valérie Denisart

Avenir Social Vaud – section petite enfance

Membres du Bureau

Claude Borgeaud

Réseaux AJOVAL – AJERCO
[Région Orbe, La Vallée et Cossonay]

Marina Balimann

Pro Jour Vaud

Nicole Scuderi

Fédération vaudoise des structures d'accueil
de l'enfance [FSAE]

Alain Delaloye

Réseau PPBL [Pully – Paudex – Belmont – Lutry]

Serge Nicod

Réseau AJESOL [Sud-ouest lausannois]

Membres

Marie-Pierre Van Mullem

Association vaudoise des parents d'élèves [Apé-Vaud]

Corinne Rochat

Centre de Ressources en Education De l'Enfance [CREDE]

Roberto Finocchio [jusqu'au 31 décembre 2019]

Association des responsables et des directeurs-trices
d'institutions vaudoises de l'enfance [ARDIVE]

**Nathalie Cary [jusqu'au 30 novembre 2019], puis Dario De Luca
[dès le 1er décembre 2019]**

Association des responsables de lieux d'accueil
pour écoliers [ARLAE]

Isabelle Henzi de Boissoudy

Association VaudFamille

Pascal Monney

Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour [CIAFJ]

Eric Fatio [jusqu'au 30 novembre 2019]

Conseil des régions RAS

Daniel Drainville

Croix-Rouge suisse – Section vaudoise

Janick Chatelain

Entraide familiale vaudoise [EFV]

Christine Guinard Dumas

Organisation du travail pour la formation professionnelle dans
le domaine de la santé et du social [OrTrA Santé-Social Vaud]

Fabienne Guinchard Hayward

Partenaire Enfance et Pédagogie – Service éducatif itinérant
[PEP]

Michèle Theytaz Grandjean

Pro Familia Vaud

Daniel Vouillamoz

Réseau AJEMA [Morges – Aubonne]

Clémentine Mayor

Réseau ARAJ Broye - Vully

Jean-Claude Seiler

Réseau-L

Clelia Argenziano

Réseau ReAjY [Yverdon-les-Bains et environs]

Maria Pedrosa

Syndicat des Services Publics [SSP]

Manon Fawer

Réseau REVE [Vevey et environ]

Mélanie Gras [jusqu'au 30 novembre 2019]

Réseau AJET

Isabelle Guzzon

Réseau APERO

Georges Chevallaz

Réseau Renens - Crissier

Emmanuelle Seingre

Insieme Suisse

Secrétariat général

Sylvie Lacoste

Secrétaire générale

Yves-Claude Paillard

Responsable financier

Stéphanie Veysset

Assistante de direction

Laura Corbaz

Assistante financière

Impressum

Conception

Fondation pour l'accueil de jour
des enfants

Conception graphique

Trivial mass SA

Illustration couverture

Elodie Bregnard

Photographies

Amélie Blanc & Anne-Laure Lechat

Impression

Groux arts graphiques sa

Tirage

900 exemplaires

Parution

Mai 2020

Avec le soutien



L'ORGANISATION DE LA FAJE

Conseil de Fondation

Conseil de Fondation – CF

Composé de représentant-e-s des instances économiques et politiques contribuant au financement de l'accueil de jour – Etat, communes, employeurs – ainsi que de représentant-e-s de la Chambre consultative

- Fixe les objectifs et les priorités en matière de développement de l'accueil de jour
- Définit les conditions de reconnaissance des réseaux et en décide
- Octroie les subventions et les aides
- Adopte le budget et les comptes

Bureau du Conseil

- Supervise le fonctionnement opérationnel
- Prépare les séances du Conseil

Secrétariat général – SG

Soumet au Conseil de Fondation des propositions d'orientation stratégique et le soutient dans l'ensemble de ses missions. Il assure la direction opérationnelle de la FAJE, la gestion administrative et financière, prépare les délibérations du Conseil et assure la mise en œuvre des décisions arrêtées. Appuie la Chambre consultative dans ses travaux. Assure l'interface avec les réseaux.

Chambre consultative – CC

Composée de représentant-e-s des instances concernées par l'accueil de jour

- Se prononce sur les objets et thématiques soumis par le Conseil de Fondation
- Propose au Conseil des réflexions en lien avec l'accueil de jour des enfants

Bureau de la Chambre

- S'assure du suivi des réflexions et décisions de la Chambre
- Prépare les séances du plénum

